



Le mardi 27 juin 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 20 juin 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 29/06/2023

Excusé(s) (6) : Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Michaël POINTIERE ayant donné procuration à Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

16 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 : Budget principal de la ville de Châteauroux

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au Compte Financier Unique du budget principal de la Commune de Châteauroux de l'exercice 2022 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement :

- Excédent reporté de 2021 sur 2022 : 8 015 408,20 €
- Excédent de fonctionnement 2022 : 6 806 502,96 €
Soit excédent cumulé : 14 821 911,16 €

Section d'investissement :

- Déficit reporté de 2021 sur 2022 : 7 495 384,70 €
- Déficit d'investissement 2022 : 4 732 721,31 €
Soit Déficit cumulé : 12 228 106,01 €

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant en dépenses à 10 000 251,61 € et en recettes à 7 040 773,47 €, le besoin de financement de la section d'investissement se situe à 15 187 584,15 € (12 228 106,01 + 10 000 251,61 – 7 040 773,47).

Il vous est proposé d'affecter le résultat cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement

comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 14 821 911,16 € (compte 1068)
- Affectation du solde d'investissement au déficit reporté : 12 228 106,01 € (ligne budgétaire D001).

Ce résultat sera repris dans la prochaine décision modificative de l'exercice 2023 du budget principal de la Commune de Châteauroux.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance
Mme Alix FRUCHON M. Stéphane ZECCHI